

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Décision budgétaire modificative 01-2020

N° de délibération : 30_2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Le maire informe le conseil municipal que :

Il convient d'ajuster financièrement l'opération 201901 – défense incendie Vaux de Rumvaux car le devis « pose bâche à incendie » sera supérieur à l'initial du fait d'une situation géographique différente.

Au budget 2020, le conseil a prévu, à l'opération 201901 – défense incendie Vaux de Rumvaux, 14 000 € (9 000 € en restes à réaliser et 5 000 € en propositions nouvelles).

Il convient donc d'ajuster les dépenses afin de permettre de financer la dépense.

Le maire propose de virer 5 000 € de l'article 21311 (opération 201001) à l'article 2158 (opération 201901).

Après avoir délibéré, le conseil valide la demande du maire et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Prorogation du plan d'aménagement de la forêt communale
N° de délibération : 31_2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	11	0	11	2	0

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

1. La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
2. L'analyse du contexte forestier,
3. Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

4. émet un avis défavorable au projet de prorogation de l'aménagement proposé, à 11 voix contre et 2 abstentions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : ONF - Coupes de l'exercice 2021

N° de délibération : 32_2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

1. Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté,
2. Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après,
3. Informe le préfet de région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF,
4. Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021,

☒ partage sur pied entre les affouagistes

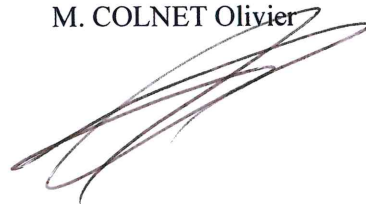
5. Du taillis parcelles n° 47a, 47j, 51a, 51j
6. désigne comme garants/bénéficiaires solvables (3 noms) : MM DUPON Jean-Marc, OUDENOT Jean-Pierre, COLNET Olivier,
7. décide de répartir l'affouage par feu,
8. fixe la taxe d'affouage à 90 €.

Signature des 3 garants

M. DUPON Jean-Marc

M. OUDENOT Jean-Pierre

M. COLNET Olivier



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Ménage mairie / maison des associations / école
N° de délibération : 33_2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Le maire informe le conseil municipal que :

Suite au départ de Mme MLAKAR Sandrine, il convient de prendre des dispositions afin de pourvoir au ménage de la mairie ainsi que de la maison des associations.

Il soumet au conseil municipal le devis remis par l'entreprise ULTIMATE PROPRETÉ sise 3 allée des tilleuls 54180 Heillecourt :

Entretien de la mairie	262,00 € HT
Entretien de la maison des associations 1x/mois	25,00 € HT
Tarif mensuel en euros HT	287,00 € HT

Il ajoute qu'il convient également d'ajuster à la baisse la dépense mensuelle de ménage école et soumet le devis remis par l'entreprise ULTIMATE PROPRETÉ sise 3 allée des tilleuls 54180 Heillecourt :

Diminution de prestations au sein de l'école	72,54 € HT
Tarif mensuel en euros HT	725,92 € HT

Il précise que les dépenses sont prévues au budget 2020 – chapitre 011 – article 6283 (frais de nettoyage des locaux).

Après avoir délibéré, le conseil valide les demandes du maire et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Délégations au maire
N° de délibération : 34_2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire tout ou partie des matières énoncées à l'article L2122-22 du CGCT.

Afin d'alléger les procédures, le conseil municipal décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 3 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 3000 € HT ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal dans la limite de 10 000 € ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Le maire ajoute qu'une information sera donnée sur les décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	13	13

Date de convocation 24 septembre 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **BELTRAMI Stéphanie, COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **FURSTENBERGER Thi-Minh.**

Représentés : .

Madame GERARD Dominique a été nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation des commissions municipales
Annule et remplace DCM 21-2020 du 27/08/2020
N° de délibération : 35_2020

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme suit les délégués du conseil municipal dans les structures intercommunales et les établissements de la commune :

Appel d'offres :

3 titulaires : **FRECHE Mélanie – NEEL Mathieu – OUDENOT Jean-Pierre**

3 suppléants : **JACQUOT Bertrand – KLEIN Martial – NARDINI Pascal**

Centre Communal d'Action Sociale (Cohésion sociale, seniors, santé et solidarité) :

FRECHE Mélanie (Vice-Présidente)

COLNET Olivier

GERARD Dominique

JOLLY-BERAUD Vanessa

Ressources forestières et environnement :

COLNET Olivier (Vice-Président)

BELTRAMI Stéphanie

KLEIN Martial

NEEL Mathieu

OUDENOT Jean-Pierre

Travaux, finances, cadre de vie et urbanisme :

OUDENOT Jean-Pierre (Vice-Président)

FRECHE Mélanie

JACQUOT Bertrand

KLEIN Martial

MILLET Catherine

NARDINI Pascal

NEEL Mathieu

Vie scolaire-périscolaire et petite enfance :

BELTRAMI Stéphanie (Vice-Présidente)

FURSTENBERGER Thi-Minh

GERARD Dominique

JACQUOT Bertrand

MILLET Catherine

Vie associative, animation, jeunesse et sports :

JOLLY-BERAUD Vanessa (Vice-Présidente)

BELTRAMI Stéphanie

FURSTENBERGER Thi-Minh

JACQUOT Bertrand

KLEIN Martial

MILLET Catherine

NARDINI Pascal

Communication, information et valorisation du village :

LEMOINE Nathalie (Vice-Présidente)

FRECHE Mélanie

GERARD Dominique

NEEL Mathieu

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Marc DUPON

